



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 114396

Texte de la question

À la suite de la publication du rapport réalisé par l'Union professionnelle artisanale relatif au choix d'un modèle économique performant pour les artisans et les petites entreprises M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère au regard de la proposition relative au développement d'un partenariat fort entre école et entreprise permettant d'accueillir dans les établissements, dès l'école primaire, des professionnels mandatés par les organisations et les faire participer aux conseils des établissements scolaires et universitaires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable au rapprochement entre l'école et les entreprises. En effet, cela ne peut que favoriser l'efficacité de la formation initiale au bénéfice de l'insertion professionnelle ultérieure des jeunes et de l'adéquation de l'offre de formation aux besoins en personnel qualifié des entreprises. Plusieurs initiatives, visant des publics variés, ont déjà été mises en oeuvre, notamment : la modernisation et le développement de l'apprentissage, la création des options de découverte professionnelle pour les collégiens en 3e et la mise en place récente de la délégation interministérielle à l'orientation. Le rapprochement entre l'école et les entreprises nécessite des partenariats résolus et constants entre les acteurs de terrain. L'engagement des partenaires sociaux et des chambres consulaires est un des leviers nécessaires à la réussite de ces actions. Toutefois, s'il est de la responsabilité du Gouvernement et du Parlement de créer ou d'améliorer le cadre favorisant la mise en place de ces partenariats, il appartient aux acteurs de terrain de choisir les modalités d'action adaptées aux situations réelles très diversifiées. Ce dispositif n'interdit pas aux organisations, telles que l'Union professionnelle artisanale (UPA), de proposer des idées novatrices et de populariser les bonnes pratiques issues des expérimentations réussies. Enfin, ce rapprochement relève aussi au quotidien de la responsabilité des employeurs qui, en tant que parents, peuvent participer aux conseils des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114396

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13505

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2754